



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB05-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 60

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Absents excusés : 06

Procurations : 06

Absents : 00

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. COLLET Eric, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. LIENARD Matthieu donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. LIENARD Matthieu, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ADAM Pascal

Date de convocation
28 août 2024

OBJET : Convention avec le Département relative à la réalisation d'un plateau surélevé, à l'implantation de 2 stops et à leur entretien ultérieur

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Dans le cadre des travaux de la Boucle de l'Aunelle, Valenciennes Métropole a réalisé un plateau ralentisseur surélevé à l'intersection de la Rue des Déportés (RD 954) avec la Rue Butor.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

16 SEP. 2024

Les services de la voirie départementale ont constaté que cet équipement de sécurité ne respectait pas la réglementation (profil long du rampant accidenté occasionnant nuisances sonores pour les riverains et inconfort pour les usagers, sans marquage réglementaire de type « dents de requin », pré-signalisation et signalisation manquantes ou peu lisibles) et qu'aucune convention d'entretien n'avait été signée au préalable.

Affichage le :

16 SEP. 2024

Lors d'une réunion de travail avec les différents acteurs (Département – CAVM – Commune) destinée à remédier à la non-conformité de l'ouvrage, il a été acté que Valenciennes Métropole procéderait à sa remise aux normes mais n'en assurerait pas l'entretien ultérieur, qui incombera à la Commune par le biais de la signature d'une convention avec le Département, sujet de la présente délibération.

Le Maire,

Philippe GOLINVAL



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB05-DE

S²LO

Après délibération,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le **Conseil Municipal**

DECIDE d'approuver, sous deux conditions impératives explicitées après, les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer dès que les travaux de mise en conformité de l'ouvrage auront été réalisés par Valenciennes Métropole et la validation de ceux-ci par le Département obtenue.

Le Secrétaire de séance



Pascal ADAM



Pour extrait certifié conforme.
Fait à CRESPIN, le 04 septembre 2024
Le Maire,



Philippe GOLINVAL